

AR Prefecture047-214702284-20221205-2022_0029-DE
Reçu le 09/12/2022**EXTRAIT DU****REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 5 décembre 2022*

L'an deux mille vingt deux, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine de Ficalba, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Maire, Bernard AJON

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
15	14	

Présents : Bernard AJON, Gérard DELBREL, Jean-Pierre LEVAYER, *Éric* DELBOS, Francis BARBOSA, Jean-Pierre HUERGA, Christine DUMAS, Cindy MARCHESAN, Nancy SUMAN, Benoît FAUCHEREAU ; Elsa MAGOGA,; Laurent DECAYEUX, Evelyne DELANEUVILLE

Procurations : Nathalie VOURIOT à Christine DUMAS

Date de la convocation
25 novembre 2022

Absents excusés : Nathalie VOURIOT

Date d'affichage
25 novembre 2022

Absents : Abdelka BOUCHAREB

Secrétaire de Séance : Elsa MAGOGA

Délibération 2022-0029 portant sur l'autorisation environnementale de l'aménagement routier de la RN21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la participation du public par voie électronique ouverte sur les communes de la Croix Blanche, Monbalen, Castella, et Saint Antoine de Ficalba du 14 novembre 2022 inclus au 14 décembre 2022 inclus,

Vu l'invitation du Conseil Municipal, par la Préfecture de Lot-et-Garonne, à formuler son avis sur le dossier pendant la durée de la consultation et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation,

Considérant les éléments fournis, le Conseil Municipal n'est pas favorable au dossier.

AR Prefecture

047-214702284-20221205-2022 0029-DE
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Municipal doit formuler son avis sur le dossier d'autorisation environnementale de l'aménagement routier de la RN21, créneau de Monbalen et déviation de la Croix Blanche.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, procède au vote :

Résultat du vote : OUI = 0

NON = 8

Abstention = 6

Et décide d'émettre un avis défavorable au dossier d'autorisation environnementale de l'aménagement routier de la RN21, créneau de Monbalen et déviation de la Croix Blanche.

Fait et délibéré à Saint-Antoine-de-Ficalba
le 5 décembre 2022

Le Maire,

Bernard AJON

